



## MÉDIATION DE PROJET

### Synthèse générale des propositions de solutions du 7 mars 2023

#### *Document de travail constitutif du processus de médiation*

**Les 4 thèmes ci-dessous ont été travaillés, le 7 mars 2023, en ateliers collaboratifs de co-création de solutions** entre les 4 parties prenantes, avec un axe de temporalité et un axe géographique selon l'information transmise aux parties dans le déroulé explicatif du 17 février par le Centre de médiation.

Pour rappel, les 4 thèmes issus des documents préparatoires et des travaux de la première réunion plénière du 30 janvier, sont :

- 1 - Dialoguer, apprendre à mieux se connaître et à se respecter mutuellement
- 2 - Bénéficier d'informations fiables et transparentes pour mieux comprendre le métier d'agriculteur, les effets des produits utilisés et les alternatives possibles
- 3 - Pouvoir vivre dans un environnement sain et exercer le métier d'agriculteur sans risque pour soi et pour les autres
- 4 - Accompagner le changement de pratiques agricoles en préservant le pouvoir d'achat de tous, avec l'objectif d'une sortie des pesticides

**Connus par avance, les personnes ont pu réfléchir aux pistes de solutions** et se préparer à cette deuxième réunion plénière.

Les experts préalablement attribués à chaque atelier, étaient appelés à **donner des avis techniques sur les pistes de solutions une fois celles-ci émises par les parties prenantes** et répondre aux éventuelles questions qui leur étaient posées.

Pour animer les 4 ateliers de recherche des solutions, 16 médiateurs ont été mobilisés sur 8 tables. Les **médiateurs avaient pour objectif de privilégier le dialogue et l'adaptation constante à ce qui se vivait, à l'instant, à leur table.**

Pour mémoire, **le 7 mars était une journée de mobilisation nationale** contre la réforme des retraites, **ce qui a perturbé le déroulement prévu de la soirée, à deux niveaux :**

- Des personnes inscrites n'ont pas pu rejoindre l'Espace Encan et ont préféré faire demi-tour face aux blocages de la circulation sur la rocade ; d'autres sont arrivées en retard à la médiation ;
- Le temps imparti pour travailler les solutions et changer de tables dans la même salle, pour venir enrichir les travaux effectués par le groupe précédent, sur le même thème, a manqué à la grande majorité des tables. **Les médiateurs se sont adaptés et, en accord avec les personnes, ont préféré ne pas stopper les échanges à leur table.** La question de la temporalité des solutions (en 2023 ou plus tard) n'a notamment pas été débattue dans tous les ateliers.

Le relevé ci-dessous reprend l'intégralité des solutions inscrites sur des post-it par les médiés, solutions reprises et débattues par atelier.



## ATELIER 1 : Dialoguer, apprendre à mieux se connaître et à se respecter mutuellement

### EN 2023, SOLUTIONS LOCALES :

- **Création d'un Comité de suivi des solutions** de même configuration que la médiation, soit avec les 4 parties prenantes actuelles (avec des représentants désignés). Prévoir, dans ce Comité de suivi, **un modérateur de communication** qui permettra d'apaiser, de réguler et d'informer en amont, sur la communication entre parties prenantes. **Les membres du Comité de suivi pourraient opportunément assister aux réunions de la Chambre d'agriculture et de la SAFER.**
- **Création d'une cartographie** de l'agriculture locale avec une visibilité sur les :
  1. Exploitants agricoles et/ou propriétaires
  2. Types de cultures et de produits utilisés
  3. Produits utilisés.

L'objectif est de répondre ainsi au besoin d'information.

Il a également été demandé de conserver des liens en direct au niveau communal.

### PLUS TARD, SOLUTIONS LOCALES :

- **Créer un lieu, un espace de rencontre** entre riverains et agriculteurs, au niveau communal ou sur plusieurs communes regroupées (pas trop grand, toutefois, puisqu'il a été évoqué de regrouper 2 communes).  
« *Vin-saucisson-discussion* » : recherche de convivialité.
- **Généraliser et/ou améliorer les « Portes ouvertes à la ferme »** (cela existe déjà mais ne rencontrera pas beaucoup de succès auprès du grand public). L'idée est de permettre aux enfants (via les établissements scolaires) et/ou aux habitants de mieux connaître le métier d'agriculteur et les agriculteurs eux-mêmes qui vivent et/ou travaillent à proximité.

### SOLUTIONS RÉGIONALES, NATIONALES ET EUROPÉENNES (sans temporalité) :

- **Expliquer le rôle et le fonctionnement** de l'agriculture à l'ensemble des citoyens, d'une part, et **sensibiliser la population sur les enjeux environnementaux** ainsi que sur les changements agricoles nécessaires en les incitant à consommer autrement (bio et local), d'autre part. Cesser les « *on dit* » et « *les agriculteurs pollueurs* » par une meilleure compréhension du métier d'agriculteur :
  1. **Diffuser des fiches d'information au public sur les produits phytos** (composition, volatilité, risque sur la santé, temps de décomposition, utilité...) via les sites Internet locaux et régionaux : CDA, chambre d'agriculture.
  2. **Faire un journal régional type Gazette** avec portraits d'agriculteurs, articles divers pour donner de l'information, interview d'experts... et une rubrique « questions posées par des enfants ».
  3. **Mettre en place une veille rurale régionale.**
  4. **Faire de la pédagogie sur le métier d'agriculteur** en réintroduisant ce sujet dans les **enseignements scolaires** pour informer et sensibiliser dès le plus jeune âge.



5. **Faire intervenir des agriculteurs dans les lycées agricoles**, aborder le thème des cultures et du choix des cultures.
  6. **Créer un observatoire local inter-régions**, lié à d'autres observatoires au niveau national pour faire perdurer les dialogues et les rencontres, rendre compte des actions mises en place et des résultats, développer des projets communs.
  7. **Créer un groupe de travail national** pour échanger sur les pratiques et les expérimentations réalisées dans les différentes régions de France.
  8. **Créer un groupe de travail européen** pour échanger sur les pratiques et les expérimentations réalisées dans les différents pays de l'Union européenne.
  9. **Impliquer les élus régionaux, nationaux, européens** pour faire des campagnes d'information sur les problématiques liées aux traitements agricoles. Prise en compte des changements et des réalités au niveau de l'Europe.
  10. **Insérer un chapitre sur la santé des citoyens dans la constitution.**
- **Fédérer riverains et agriculteurs** pour une meilleure compréhension mutuelle et se mobiliser pour être écouté au niveau régional, national et européen :
1. **Faire une convention « riverains et agriculteurs »** dans les régions et/ou au niveau national.
  2. **Rédiger un pacte** entre l'agriculture et la société au niveau national.
  3. **Organiser des événements type « Fête de la musique »** pour fédérer, promouvoir l'agriculture conventionnelle et bio, mélanger les expériences de tous les pays.
  4. **Animation, fête** au niveau régional et à la Rochelle, **autour de l'agriculture et de l'environnement.**
  5. **Communiquer largement sur notre médiation en Plaine d'Aunis** pour servir d'exemple pour d'autres régions et que ça fasse « tache d'huile ».
  6. **Communication inter-régionale et union pour se faire entendre** au niveau national : besoin d'implication des députés et de réunions entre eux pour remonter les informations du terrain.
  7. **Travail collaboratif avec l'association Avenir Santé Environnement.**
  8. **Mise en place d'un système de « bonus »** (aide financière) **délivré à une région** si cette dernière **facilite l'installation d'exploitations bio** ou est un moteur dans cette dynamique.
- **Avoir une représentation citoyenne** au niveau régional et national pour être entendu aux échelons supérieurs :
1. **Avoir une représentation nationale avec un ensemble de députés qui œuvrent collectivement** pour faire remonter les informations locales et régionales du terrain.
  2. Créer une **commission « pesticide »** au niveau de **l'Assemblée nationale.**
  3. **Être invité au Salon de l'agriculture** pour des tables rondes (transition, qualité, baisse des pesticides, gestion de l'eau...).
  4. **Se déplacer aux urnes** et se mobiliser pour les **élections européennes.**
  5. **Intégrer dans la loi la question de la protection agricole** dans les projets d'urbanisation.



## ATELIER 2 : Bénéficiaire d'informations fiables et transparentes pour mieux comprendre le métier d'agriculteur, les effets des produits utilisés et les alternatives possibles

### EN 2023, SOLUTIONS LOCALES :

- **Affichage régulier d'un bulletin d'information en mairie** ou près des abris de bus expliquant l'activité, mois par mois, des exploitants, le type de cultures, ce qui est utilisé comme produits phytosanitaires et à quel moment ont lieu les épandages.
- **Création d'un site internet** destiné à l'environnement, les pratiques agricoles, les produits utilisés par les exploitants, les alternatives aux produits, les dangers de certaines pratiques, les pratiques qui respectent l'environnement, les reconversions bio,...  
Ce site serait un site citoyen (aide financière de l'agglomération) avec des **informations fiables**.
- **Modification et respect de la Charte Riverains**. Il faut se mettre d'accord sur son contenu et la respecter. Il faut la faire vivre en fonction des informations fiables sur les produits utilisés et les alternatives quand il y a un danger pour les riverains.
- **Mise en place d'un Comité de suivi** sur les pratiques agricoles piloté par l'agglomération de La Rochelle. Ce comité sera chargé d'écouter et de prendre en compte l'avis des experts sur les dangers de certains pratiques. Ce comité repose sur une concertation entre les élus, les agriculteurs, les riverains et les associations.
- **Organiser des portes ouvertes des exploitants** et des rencontres avec les riverains afin de créer du lien et d'expliquer l'activité des exploitants.
- **Développer les mesures de l'air dans la région**. Diffuser les résultats et convaincre les politiques de faire remonter les revendications pour modification des normes européennes.

### PLUS TARD, SOLUTIONS LOCALES :

- **Définir des espaces sensibles d'expérimentation.**
- **Étudier les zones de façon poussée avant de les définir.**
- **Prévoir des zones arbustives proches des habitations.**

### SOLUTIONS RÉGIONALES, NATIONALES ET EUROPÉENNES (sans temporalité) :

- **Formation obligatoire avec renouvellement des « agréments »** pour utiliser les pesticides.
- **Obtenir des relevés de la pollution de l'air**, tous les mois, financés par les pouvoirs publics.
- **Avoir accès aux informations sur les agriculteurs ayant de mauvaises pratiques.**
- **Mise en place de tableau signalétique** informant les randonneurs sur les risques.
- **Avoir une utilisation raisonnée des produits phytosanitaires.**
- **Établir un périmètre de zones de non-traitement (ZNT)** plus important avec une indemnisation pour les exploitants.



- **Lancer une grande campagne au niveau européen** — *TV, affiches, réseaux* — sur la gestion et l'utilisation des pesticides.
- **Avoir un contre-pouvoir face à la chambre de l'agriculture** composé d'experts objectifs qui transmettent, en pleine transparence, les produits utilisés.
- **Présentation de l'exploitation et itinéraire des pratiques au niveau de la commune.**
- **Informé en temps réel** avec précision **sur les zones d'épandage** de produits toxiques pour pouvoir éviter ces zones (responsable municipalité, CDA).
- **Obligation d'utilisation des matériels adaptés et normalisés.**
- **Convier le public à découvrir le métier par visites d'exploitations**, sensibiliser au près des écoles par les élèves et les parents.
- **Suivi médical des agriculteurs** (*prise de sang*) lié à l'utilisation des pesticides et suivi des riveraines dans les zones à risques au niveau national.
- **Formation gratuite au passage au bio.**
- **Avoir accès aux études sur la revitalisation des sols** grâce à des méthodes vertueuses.
- Mise en place de lois européennes visant à **rendre égalitaires les conditions de productions.**



### **ATELIER 3 : Pouvoir vivre dans un environnement sain et exercer le métier d'agriculteur sans risque pour soi et pour les autres**

#### En 2023, SOLUTIONS RÉGIONALES, NATIONALES ET/OU EUROPÉENNES :

- **Obtenir la transparence sur l'utilisation de la taxe sur les pesticides et son affectation sur :**
  1. Les collectivités territoriales
  2. La santé
  3. La transition agro-écologique.

Il s'agit d'avoir une meilleure connaissance et affectation du fruit de 2 taxes que payent les agriculteurs : la Redevance pour Pollution Diffuse (RPD) et la Contribution Volontaire Obligatoire (CVO).
- **Demander que les publications ATMO et ARS soient améliorées, c'est-à-dire :**
  - 1- Plus simples
  - 2- Accessibles
  - 3- Archivées
  - 4- Et mieux diffusées.
- **Obtenir une agrégation des données relatives à la santé.**

#### PLUS TARD, SOLUTIONS RÉGIONALES, NATIONALES ET/OU EUROPÉENNES :

- **Sortir des accords de libre-échange au niveau européen en demandant une équivalence normative à tous les pays en matière sanitaire et environnementale.** C'est l'application des « **clauses miroir** » qui imposeraient aux partenaires commerciaux qui souhaitent exporter leurs produits agricoles vers l'UE de se conformer au préalable à ses propres normes sanitaires et environnementales.
- **Renforcer le BIO en garantissant un revenu aux agriculteurs et un engagement des collectivités à consommer local pendant 10 ans**, avec une déclinaison sur tous les départements.
- **Création d'un observatoire national** des maladies avec une meilleure exploitation des données.
- **Pérenniser AGRICAN** qui permet de suivre, depuis 2004, 180 000 familles d'agriculteurs sur les maladies (problème récurrent de financement).
- **Accentuer les programmes de recherche agronomique** (solution non consensuelle à la table).



## SOLUTIONS LOCALES :

- **Informers les habitants des périodes de traitement et des produits utilisés** pour qu'ils se protègent et faire connaître les méthodes de production des agriculteurs pour tendre le plus possible vers le BIO :
  1. **Tester un système d'information du citoyen** pour la prévenance d'un traitement comme l'**application « Agricivis »** qui pourrait être obligatoire à renseigner, dès le début des épandages, afin que les riverains puissent la consulter avant d'aller se promener.
  2. **Mise en place de capteurs naturels de qualité de l'environnement** : bassins de truites, ruches, daphnies.
  3. **Mesurer la qualité de l'environnement avec analyses** : contrôles réguliers de l'eau, de l'air et de la terre.
  4. **Étudier, former et informer les agriculteurs des cultures les plus adaptées aux territoires** en fonction des conditions climatiques à venir, pour favoriser la diminution des phytos.
  5. **Lancer le Plan Alimentaire Territorial auprès de tous les habitants** pour encourager l'achat de produits locaux et l'abandon de l'agriculture intensive.

*Parole d'expert qui soulève un problème d'exposition des professionnels qui, par rapport aux données sur la santé des agriculteurs, appelle à une diminution de l'exposition aux pesticides.*

- **Concilier agriculture et préservation de l'environnement** en produisant, prioritairement, pour une consommation locale et en ralentissant l'agriculture intensive. Évolution vers un modèle durable en s'adaptant à la nature et en cultivant en fonction de la situation géographique :
  1. **Élargir les zones de non-traitement et le périmètre de protection et de captage.**
  2. **Définir des zones interdites d'épandages** autour de toutes les habitations, même une maison isolée (distance = cf. les experts, 500m).
  3. **Dépistage systématique par l'ARS** en fonction des exploitations.
  4. **Imposer la plantation en abordant toutes les parcelles** (même le long des routes).
  5. **Encourager la plantation bio autour des zones habitées** et voies de circulation.
  6. Augmenter les zones tampons pour entre les constructions et les parcelles cultivées, à la charge des lotisseurs.
  7. **Faire évoluer les pratiques** : cultures alternées (bandes), haies... nouvelles techniques agronomiques plus respectueuses de l'environnement.
  8. **Développer des filières de production « à bas intrants »** pour les zones les plus sensibles (alimentation, énergie...).
  9. **Tester localement au plus vite les solutions de substitution aux produits phytosanitaires**, en accompagnant les agriculteurs sur les risques pris.
- **Aider les agriculteurs à faire évoluer leurs pratiques**, à se convertir de l'agriculture intensive vers le BIO :
  1. **Aides financières de la CDA** et actions auprès des distributeurs BIO au niveau local (Biocoop, Rayon Vert, Léa Nature et autres).



2. **Aides locales, mesures agro-environnementales (MAE)** pour diminuer les pesticides.
3. **Accompagner les agriculteurs dans l'investissement d'outils** permettant la réduction des risques (ouvrir un bonus local aux dispositifs existants).
4. **Mise en place d'un système de « tutorat »** pour qu'un agriculteur qui s'installe puisse être guidé par un de ses collègues, pour aller vers l'agriculture bio ou raisonnée.
5. **Contrôle médical des agriculteurs** : médecine du travail pour les agriculteurs, un contrôle médical régulier (5 ans) pour les agriculteurs.





## ATELIER 4 : Accompagner le changement de pratiques agricoles en préservant le pouvoir d'achat de tous, avec l'objectif d'une sortie des pesticides

### SOLUTIONS LOCALES (sans notion de temporalité):

#### - **Le CIRCUIT COURT :**

- 1- Favoriser les structures d'achat locales.
- 2- Aider au développement du commerce en direct.

*Ces 2 solutions font consensus entre tous les participants si cela concerne une partie de la production locale. Les agriculteurs disent qu'il est impossible d'écouler toutes les productions en local.*

#### - **ACCOMPAGNEMENT FINANCIER :**

- 1- **Exonération de taxe foncière sur le non bâti par les Communes de l'Agglomération lorsque la culture du sol est bio** (proposition élu - Les agriculteurs indiquent que cela ne sert à rien).
- 2- **Incitation à développer de l'agrivoltaïsme** (solution consensuelle si elle est limitée. Un point de vigilance selon les agriculteurs car il faut contrôler que les exploitations qui ont installé ce type d'équipement ne deviennent pas uniquement des centrales de production). + Risque spéculatif sur les fonds et les terres.
- 3- **Subventions publiques pour les agriculteurs bio et ceux qui sont sans pesticide.**
- 4- **Mise en place d'une bande verte de 10 mètres autour des communes de l'agglomération, avec indemnisation des agriculteurs.** La solution pourrait faire consensus mais les agriculteurs émettent des réserves. Il faudrait cependant que le but soit aussi d'empêcher l'expansion des communes, que les riverains soient informés et acceptent les nuisances qui découlent de ces bandes vertes.

#### - **SUIVI DU DIALOGUE :**

- 1- **Installer un groupe de travail qui pourrait poursuivre les échanges** entre les agriculteurs et les riverains.

#### - **PRATIQUES ET TECHNIQUES AGRICOLES :**

- 1- **Privilégier les solutions BIO CONTROL** (proposées par les agriculteurs, solution un peu confuse pour les riverains). Consensus chez les agriculteurs.
- 2- **Aide au reboisement et arrêt de la coupe des arbres** (routes communales) et **des haies** (solution discutée sans véritable consensus).
- 3- **Réaliser un diagnostic assolement dans chaque Commune** (diagnostic territoire, entretien avec un conseiller de la Chambre d'Agriculture en partenariat avec les riverains. Proposition agriculteur non discutée).
- 4- **Réaliser une diversification assolement** (Proposition agriculteur non discutée).
- 5- **Mise en place de formations agricoles** en accord avec les agriculteurs (proposition isolée).
- 6- **Aide à la mise en place d'Outils d'Aide à la Prise de décision** (proposition isolée qui n'a pas été discutée par manque de temps).



- **Veiller à former les exploitants à de nouvelles pratiques agricoles** sans produit phytosanitaire et biologique. Il faut créer des espaces (forum) pour qu'ils puissent échanger entre eux sur les nouvelles pratiques.
- **Mise à disposition de terrains pour les riverains** (jardinage). Au niveau local, les exploitants pourraient offrir un bout de terrain aux riverains pour faire un petit jardin.
- **Organiser des visites exploitants-riverains de sites expérimentaux.** Par exemple à Chizay (79) où on expérimente depuis plus de 20 ans une culture raisonnée sans produits sanitaires et biologiques.
- **Veiller à créer des circuits de vente à proximité ou de vente directe à la ferme** avec le soutien financier de l'agglomération. La CDA pourrait mettre en avant une **politique pour soutenir le bio** : *logistique, vente, achat*.
  1. La CDA pourrait donner des chèques (100 à 500 euros) qui pourraient être utilisés pour favoriser les circuits de vente à proximité.
  2. La CDA pourrait favoriser les exploitants par des exonérations fiscales sur le foncier non-bâti ou, en tout cas, sur les surfaces en conversion bio.
- **Une intervention au niveau national et européen.** La production de céréales et tout ce qui a un lien avec la vigne partent dans les départements à côté. On ne maîtrise pas les prix et il est impossible de vendre à proximité, cela supposerait un nouveau circuit.
- **Faire tourner les cultures et reposer la terre.**

#### AU PLUS VITE, SOLUTIONS REGIONALES, NATIONALES ET EUROPÉENNES :

- **Rapprocher le producteur bio du consommateur au niveau régional** : *commande publique, aide à la distribution et à la transformation*.
- **Garantir un niveau de revenu équivalent lors de la transition agricole** (sortie des produits nocifs).
- **Privilégier les circuits courts** — *collectivités, particuliers* — au niveau national et régional.

#### À MOYEN TERME, SOLUTIONS REGIONALES, NATIONALES ET EUROPÉENNES :

- **Revitaliser les sols grâce à des intrants biologiques** au niveau régional et national.
- **Avoir une étude fiable sur les conséquences économiques et sociales** de la sortie des pesticides au niveau national.
- **Créer une expérimentation locale à vocation de déploiement national** (territoire pilote) : exonération taxe foncière en bio, commande publique, interdiction des produits cancérigène, mutagène et reprotoxique (CMR) sur le territoire avec compensation financière.



- **Créer un Service agro-écologique** homme/femme de 6 mois à 1 an de travail mécanique dans les exploitations.
- **Harmoniser les contraintes.**
- **Stopper les CMR** (Neo Terra).
- **Interdire tous les produits classés CMR** au niveau européen — dans les 5 à 10 ans — afin de forcer la recherche d’alternatives non dangereuses pour la santé et l’environnement.